

OM SALON OBJECTIF METIER

Pour ton futur métier **#OseTaPassion**

Le vendredi 22 mars 2024

A la Halle aux foires de Libramont

de 9h00 à 12h00

Ouverture gratuite et **sur inscription** :

- Aux 5^{ème} et 6^{ème} primaires
- Aux 3 premières années de l'enseignement secondaire

de 9h00 à 15h00

Ouverture gratuite et **sur inscription** :

- Aux 3 premières années de l'enseignement secondaire

ATTENTION – Nombre de places limité !!!

de 15h à 20h30

Ouverture au grand public gratuite et **sans inscription**

Merci de bien vouloir signer
la dernière page du dossier
d'inscription

**Votre inscription ne sera validée
qu'après réception de celle-ci.**

Plus d'informations ?

Province de Luxembourg
1, Square Albert 1er
6700 ARLON
063.212.731
c.baquet@province.luxembourg.be

1. Date, lieu et horaire

Le salon « Objectif Métier » se tiendra le **vendredi 22 mars 2024**.

- **De 9h à 12h**, ouverture aux établissements scolaires (visiteurs), pour les 5^{ème} et 6^{ème} primaires et les 3 premières années du secondaire **UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION**.
Attention, le nombre de place étant limité, votre inscription sera ferme et définitive dès réception d'un mail de confirmation.
- **De 9h à 15h**, ouverture aux établissements scolaires (visiteurs), pour les 3 premières années du secondaire **UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION**.
Attention, le nombre de place étant limité, votre inscription sera ferme et définitive dès réception d'un mail de confirmation.
- **De 15h à 20h30**, pour le **GRAND PUBLIC (VISITE LIBRE)**.

Adresse du jour :

Halle aux Foires de Libramont
Place communale 5-7
LIBRAMONT

2. Votre participation

La participation à ce salon est gratuite mais l'inscription est obligatoire et doit se faire par écrit pour l'ensemble des intervenants.

Plusieurs modes de participation sont possibles :

- **Via un stand de démonstration ou d'essai-métier :**
- **Par démonstration**, on entend :
Le professionnel, le formateur ou les élèves expliquent le métier et proposent une démonstration commentée, en direct, de leur travail quotidien.
- **Par essai-métier**, on entend :
Le professionnel, le formateur ou les élèves proposent et encadrent les visiteurs dans un essai concret de leur métier.
- **Via un stand de promotion pour l'enseignement non obligatoire UNIQUEMENT** (enseignement supérieur, promotion sociale, Forem, La Défense, La Police, etc.).

ATTENTION, vous pouvez être présents dans plusieurs espaces. Dans ce cas, merci de remplir un dossier d'inscription différent pour chaque demande.

REMARQUE : Pour les organismes de formation ou d'enseignement non-obligatoire, nous vous proposons cette année une ouverture du salon de 9h à 15h00, pour un public spécifique (à savoir les 5^{ème} et 6^{ème} primaires et les 3 premières années du secondaire) et de 15h00 à 20h30 pour le grand public.

Votre inscription peut se faire en nous renvoyant le formulaire joint à ce courrier et également téléchargeable sur le site internet www.objectif-metier.be [onglet « inscriptions »] :

➤ **Soit par mail** à c.baquet@province.luxembourg.be ou objectif.metier@province.luxembourg.be

➤ **Soit par courrier à :**
Province de Luxembourg
Service Provincial de l'Economie
Salon « Objectif Métier »
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 novembre 2023.

ATTENTION : Nous accepterons **UNIQUEMENT** les inscriptions envoyées via notre formulaire. Toute inscription « informelle » par téléphone et/ou par simple mail devra **IMPERATIVEMENT** être accompagnée du formulaire dûment complété. L'inscription ne sera considérée comme actée qu'après une confirmation écrite de notre part.

3. Le projet FSE+

Suite à l'appel à projets FSE+ 2022 (Voir Annexe au règlement) les Gouvernements et Collège ont adopté, en leur séance du 20 avril 2023, la sélection des opérations FSE +. Le salon « Objectif Métier » a été retenu pour faire l'objet d'un subventionnement pour la période 2023-2025.

Cette décision est cependant conditionnée par, d'une part, le budget FSE + maximal alloué à notre action et d'autre part, par les recommandations formulées par l'Agence FSE.

Ces recommandations impliquent notamment des obligations en matière de transmission des données relatives aux participants (Voir Annexe au règlement).

Ce projet FSE + est porté pour la Province de Luxembourg par Wallonie Entreprendre qui soutien financièrement notre action depuis 2011. Cette sélection par le FSE + nous permettra aussi de prétendre à un financement élargi, ce qui signifie, une pérennisation d'Objectif Métier pour quelques années encore et par là une belle vitrine du savoir-faire des jeunes de vos établissements scolaires.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir remplir pour chaque étudiant présent dans un stand, les données reprises sur la fiche ci-jointe.

L'Agence FSE gèrera ces informations à des fins de justification du subsidy et s'engage, au même titre que les organisateurs, dans le cadre du RGPD à protéger ces données et à, en aucun cas, les transmettre, les divulguer ou encore les utiliser à d'autres fins que celles décrites ci-dessus.

4. Les différents espaces

Différents espaces sont mis à votre disposition et vous sont présentés dans le document de présentation de l'action, ainsi que sur le site internet www.objectif-metier.be.

Au sein de « l'espace Métier » et des différents villages sectoriels, seuls les démonstrations et essais-métiers seront acceptés. Nous n'acceptons plus les stands « d'exposition », ex. un stand « Fleuriste » qui n'exposerait que des montages sans proposer de démonstration ou d'essai-métier.

Si plusieurs intervenants proposent des démonstrations / essais-métiers pour des métiers identiques, les organisateurs se réservent le droit de les regrouper, de les décliner en les informant au préalable, dans un unique espace, et en veillant à ce que chaque intervenant soit identifié.

Par ailleurs, un quota par métier sera fixé par les organisateurs, afin d'éviter une surreprésentation de certains métiers dans certains secteurs. Le cas échéant, des réunions sectorielles de coordination sont prévues courant janvier 2024 en votre présence (un mail vous parviendra en temps voulu).

Nous vous demandons également de ne pas être trop nombreux sur les stands, afin de faciliter l'accès et la visibilité de votre stand et de vos outils aux visiteurs du salon.

Vous trouverez les informations concernant les équipements mis à votre disposition par les organisateurs dans le formulaire d'inscription.

5. Montage et démontage

L'installation de votre stand sera possible à partir du mercredi 20 mars à 12h00 jusqu'à 16h00 et le jeudi 21 mars entre 8h00 et 17h00.

Nous n'accepterons pas d'installation le jour-même dans l'espace « Métiers » !

Toute demande particulière doit être envoyée au préalable à l'adresse mail c.baquet@province.luxembourg.be ou objectif.metier@province.luxembourg.be.

L'entrée dans les lieux avec un véhicule devra être spécifiée à l'inscription, afin d'en tenir compte dans la réalisation du planning. Il ne sera pas possible d'entrer sur les lieux avec un véhicule en dehors des plages horaires planifiées.

Le démontage des stands est programmé le lundi 25 mars entre 8h00 et 16h00.

6. Visuels et communication

A. Votre visibilité sur le salon

De manière générale, chaque organisme présent sur le salon apparaîtra sur le site internet de l'action (www.objectif-metier.be) et les réseaux sociaux.

De manière plus spécifique :

- ➔ **Pour celui qui participe au salon via un stand de promotion :**
La visibilité de votre organisme ne pourra se faire que dans les limites de votre stand. Nous vous demandons de bien veiller à ne pas mettre d'outil de promotion dans le passage, les allées, etc.
- ➔ **Pour celui qui est présent sur un stand de démonstration ou d'essai-métier (Espace Métier) :**
 - Votre visibilité sera assurée par une affiche située à l'arrière de l'endroit prévu pour la démonstration ou l'essai-métier.
 - Une identification de votre établissement, organisation, ou autre est permise via le port de badge ou de t-shirt/polo spécifique.
 - La promotion de vos filières d'apprentissage passera également par la mise à disposition de documents de présentation, réalisés par votre établissement, et que vous pourrez disposer UNIQUEMENT dans des étagères qui seront situées à chaque entrée de secteur.
 - Le nom de votre établissement sera également repris sur des fiches-métiers qui seront mises à jour pour le salon.

Comme chaque année, nous insistons sur le respect de cette règle ! Il vous est demandé, dans vos stands, de promouvoir le métier (et non l'établissement scolaire, les organisateurs se réservent le droit d'ôter tout support de communication excessive dans vos stands).

B. Notre communication en amont – Annonce de l'évènement

La promotion du salon sera assurée par différents canaux de communication, comme par exemple :

- Le site internet de l'action (www.objectif-metier.be)
- L'évènement Facebook de l'action
- Un affichage le long des axes routiers en province de Luxembourg les jours précédant l'évènement
- Une communication via les bulletins communaux

N'hésitez pas à promouvoir également l'évènement via vos canaux de communication (site internet, facebook, « Smartschool » et autres). Un pack communication aux formats adaptés vous parviendra ultérieurement. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les affiches / flyers en format informatique.

7. Visite des écoles

En 2023, en concertation avec les établissements scolaires exposants, nous avons proposé une formule « parcours » aux visiteurs de 5ème et 6ème de l'enseignement primaire. Un parcours = trois ateliers à des horaires définis.

En 2024, ces parcours deviendront la règle pour tous les groupes-classes visiteurs. En effet, chaque groupe inscrit aura l'obligation de faire le choix de trois parcours parmi ceux qui leur seront proposés. Les organisateurs en retiendront un, le reste de la visite restera libre comme en 2023 mais ce choix sera obligatoire pour tous !

L'avantage de cette formule est que durant cette première partie de la visite sur le salon, les classes sont attendues à des heures fixées sur les stands choisis pour bénéficier d'une démonstration et/ou d'un essai-métier complets personnalisés d'une durée de 15 à 20 minutes et les exposants sont ainsi assurés d'avoir des visiteurs intéressés du début à la fin de leur présence sur leur stand.

8. Visite des entrepreneurs

En 2024, des entrepreneurs viendront à la rencontre des jeunes en plein travail sur leur stand. Ils sont susceptibles d'être abordés par des patrons travaillant dans leur secteur d'activité, un moment d'échange qui peut être enrichissant et porteur pour les jeunes si celle-ci est bien préparée en amont (les horaires de ces visites vous seront communiqués par mail en temps et lieu).

9. Vos besoins logistiques

Lors de votre inscription, voulez-vous bien préciser :

Vos besoins en raccordement électrique **UNIQUEMENT** s'il s'agit de raccordement triphasé ou d'un ampérage particulier. Tous les stands disposeront d'office d'un raccordement au monophasé via un bloc multiprise pour brancher un PC, un GSM, etc.

10. Règlement général sur la protection des données

En accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Province de Luxembourg s'engage à traiter vos données collectées uniquement dans le cadre de ce projet, avec respect, confidentialité et professionnalisme.

11. Charte de l'égalité

Les organisateurs insistent sur la nécessité d'une égalité des étudiant(e)s en matière d'orientation scolaire et professionnelle et d'une information libre de toute détermination en fonction du sexe.

Le principe d'égalité et de non-discrimination quelle qu'elle soit est inscrit à tous les niveaux dans la loi belge et est unanimement reconnu comme une nécessité et un juste principe.

12. Assurances

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de vols, dégâts ou dégradations survenus avant, pendant ou après le salon « Objectif Métier ».

Chaque organisme participant est tenu d'assurer son matériel.

Les organisateurs ont souscrit une assurance en cas de dommage physique pour les intervenants et les participants.

13. Divers

Un accueil-café, vous sera offert le vendredi 22 mars dès 8h00.

ATTENTION. Un lunch (1 ticket sandwich et 1 ticket eau) sera offert par personne présente dans les stands. De la petite restauration et des boissons seront en vente sur place.

Nous vous prions de bien vouloir être présents sur place, le vendredi 22 mars, entre 8h00 et 8h30, pour les derniers réglages et les dernières vérifications de vos espaces.

Il n'est pas permis de démonter le stand avant la fermeture au public (20h30).

ANNEXE au règlement

1. Qu'est-ce que le FSE + ?
2. Mise en contexte
3. Principes généraux d'éligibilité
4. Dossier administratif

1. Qu'est-ce que le FSE + ?

Le Fonds social européen + (FSE +) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans le capital humain. Doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le FSE + continuera d'apporter une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines.

Le Fonds sera également une des pierres angulaires de la reprise socio-économique de l'UE après la pandémie due au coronavirus. La pandémie a anéanti les progrès réalisés en matière de participation au marché du travail, mis à l'épreuve les systèmes d'éducation et de santé et accru les inégalités. Le FSE + sera un des principaux instruments de l'UE pour aider les Etats membres à surmonter ces difficultés.

Dans le cadre de la politique de cohésion, le FSE + continuera également à soutenir la cohésion économique, territoriale et social dans l'UE, en réduisant les disparités entre les Etats membres et les régions.

2. Mise en contexte

Le programme FSE + 2021-2027 Wallonie-Bruxelles définit pour chaque priorité et OS (Objectif spécifique) le public cible selon son statut.

Ainsi, Objectif Métier s'intègre dans la Priorité 3 – Mesure 2, à savoir :

- Groupe cible : > 15 – 29 ans
- Priorité 3 : Mettre en œuvre la garantie jeunesse (Emploi des jeunes)
- Mesure 2 : Soutenir l'acquisition et le développement des compétences (dont compétences numériques, vertes, linguistiques ou entrepreneuriales) pour les jeunes notamment les plus éloignés de l'emploi et les jeunes peu ou pas qualifiés, ainsi que leur accompagnement et le suivi vers et dans l'emploi et renforcer le lien avec le monde du travail (OS 4.1).

3. Principes généraux d'éligibilité

Chaque projet est réalisé en conformité avec la législation de l'UE, au droit national et régional ou autre institution officielle de tutelle.

Chaque dépense qui s'y rattache doit notamment être conforme :

- Au principe de non-discrimination ;
- Aux règles de concurrence, notamment à la réglementation relative aux aides d'Etat ;
- Aux règles relatives aux marchés publics : mise en concurrence, égalité de traitement, non-discrimination, transparence et proportionnalité ;
- Au principe d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Aux principes issus du développement durable, à la protection et l'amélioration de l'environnement, aux principes de « pollueur-payeur » et du « Do No Significant Harm » (DNSH) c'est-à-dire littéralement ne causeront pas, directement ou indirectement, et tenant compte du cycle de vie, de préjudice important aux six objectifs environnementaux suivants :
 - l'atténuation du changement climatique
 - l'adaptation au changement climatique
 - l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines - l'économie circulaire
 - la prévention et la réduction de la pollution
 - la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
 - Aux dispositions du règlement 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières,
 - A la Charte des droits fondamentaux ;
 - A la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Par ailleurs, le bénéficiaire :

Est tenu de communiquer le(s) prénoms, le(s) noms, la date de naissance et le numéro NISS du ou de ses « bénéficiaires effectifs » au sens de l'article 3, point 6, de la directive UE 2015/849 du Parlement européen et du Conseil ;

Est tenu de s'engager à rembourser, totalement ou partiellement, le cofinancement FSE + en cas de non-respect des conditions d'octroi.

4. Dossier administratif

Tout bénéficiaire organisant un programme de formations ou d'accompagnement est tenu de constituer pour chaque participant, et indépendamment du type d'activités, un dossier individuel qui comportera des éléments permettant de vérifier l'éligibilité du participant et les dépenses y afférentes dans le projet ainsi que leur participation au projet FSE+.

Un dossier individuel sera complété de la mention suivante et signé par le participant concerné (signature non obligatoire pour les participants de moins de 18 ans) :

« Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'opération FSE+ à laquelle je participe « Objectif Métier » et tel que défini dans le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) ».

Il mentionnera également que :

« Le participant pourra être contacté ultérieurement en vue de répondre à des évaluations ou des enquêtes menées dans le cadre des plans d'évaluation de l'Agence FSE ou de la Commission européenne ».

ATTENTION : Les exigences de suivi en matière de collecte de données pour les mineurs sont identiques à celles applicables à l'ensemble des participants.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RELATIF À UNE IMAGE OU UNE VIDÉO (PERSONNE MINEURE)

Je soussigné(e) :

....., parent, tuteur ou responsable légal de :

....., né(e) le :,

autorise la Province de Luxembourg à le/la photographier et/ou le/la filmer lors de :
(événement + lieu) :

..... ,
et à utiliser les images vidéo, la voix, les citations imprimées extraites de la vidéo, les images photographiques et/ou d'autres données personnelles sur quelque support que ce soit, contrôlé par la Province de Luxembourg et ce, pour une durée illimitée.

En outre, je renonce au droit d'examiner ou d'approuver le produit fini dans lequel mon image apparaît. Je renonce également à tout droit de recevoir une compensation, financière ou autre, découlant de ou liée à l'utilisation du court métrage dans lequel mon image apparaît.

Par la présente, je dégage la Province de Luxembourg de toute responsabilité et la libère et dispense pour toujours de toute réclamation, demande et cause d'action soulevées ou pouvant être soulevées par la présente autorisation par moi-même, mes héritiers, mes représentants, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs ou toute autre personne agissant en mon nom.

J'ai lu ce formulaire de consentement et, en apposant ma signature ci-dessous, j'atteste comprendre pleinement le contenu, le sens et l'impact de ce consentement.

Les questions relatives à ce formulaire doivent être adressées à
communication@province.luxembourg.be

Date

Signature

.....

PROVINCE DE LUXEMBOURG

✉ Place Léopold, n°1 - 6700 ARLON

📞 063/ 212 220

✉ communication@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RELATIF À UNE IMAGE OU UNE VIDÉO

Je soussigné(e)

Date de naissance :

autorise la Province de Luxembourg à me photographier et/ou me filmer, à

(lieu/événement)

et à utiliser les images vidéo, la voix, les citations imprimées extraites de la vidéo, les images photographiques et/ou mes autres données personnelles.

Par la présente, j'autorise la Province de Luxembourg à reproduire les images vidéo, la voix, les citations imprimées extraites de la vidéo, les images photographiques et/ou mes autres données personnelles sur quelque support que ce soit contrôlé par la Province de Luxembourg.

En outre, je renonce au droit d'examiner ou d'approuver le produit fini dans lequel mon image apparaît. Je renonce également à tout droit de recevoir une compensation, financière ou autre, découlant de ou liée à l'utilisation du court métrage dans lequel mon image apparaît.

Par la présente, je dégage la Province de Luxembourg de toute responsabilité et la libère et dispense pour toujours de toute réclamation, demande et cause d'action soulevées ou pouvant être soulevées par la présente autorisation par moi-même, mes héritiers, mes représentants, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs ou toute autre personne agissant en mon nom.

Je suis apte à signer ce contrat en mon nom. J'ai lu ce formulaire de consentement et, en apposant ma signature ci-dessous, j'atteste comprendre pleinement le contenu, le sens et l'impact de ce consentement.

Les questions relatives à ce formulaire doivent être adressées à
communication@province.luxembourg.be

Date

Signature

.....

PROVINCE DE LUXEMBOURG

✉ Place Léopold, n°1 - 6700 ARLON

☎ 063/ 212 220

✉ communication@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be



